

## Le collectif laïque 32 communique



Le collectif laïque 32 communique

" En se rendant, contrairement à tous ses prédécesseurs, à la conférence des évêques de France, le président de la République a choisi de bafouer la laïcité de façon provocatrice et assumée. En demandant aux catholiques de s'engager en politique, en déclarant entre autre « vouloir réparer le lien entre l'église et l'état » il s'exonère de la loi de 1905 sur la séparation des églises et de l'état. Ces propos sont en contradiction avec la loi.

Dernièrement le sénat autorisait les associations culturelles de bénéficier de subventions publiques indirectes sous la forme d'exemption d'impôts, mais aussi l'article 38-II qui modifie la loi sur la transparence et la lutte contre l'obligation de déclarer leurs actions de lobbying. Cette mesure laisse le champ libre, en toute opacité à toutes sortes de pressions cléricales sur les pouvoirs publics. Dans ces temps de mutation et d'inquiétude, toute brèche dans la loi de séparation des églises et de l'état participe à la déconstruction de l'édifice laïque républicain, d'autant plus quand elle se produit au plus haut niveau de l'état. Face aux niveaux dangers auxquels doit faire face notre république, la laïcité républicaine est le ciment de notre société, elle en est aussi le rempart contre les totalitarismes et les obscurantismes.

Rappelons à Mr Macron les propos de Victor Hugo le 14 janvier 1850, à la chambre des députés, « l'Etat chez lui, l'église chez elle ».